



artdam
agence
culturelle
technique

bourgogne-franche-comté

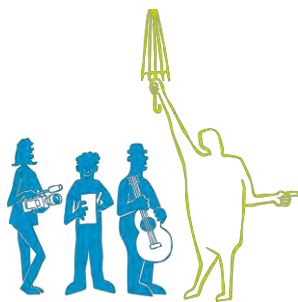
ACCOMPAGNEMENT



Plateau de création

ACCUEIL
SPECTACLE VIVANT
Appel à projets 2017-2018

EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Artdam

vous accompagne



ARTDAM

PLATEAU DE CREATION

ACCUEIL DE RESIDENCES

Appel à projets

CONTEXTE

Depuis 1983, l'Artdam œuvre pour le développement culturel de la région. Créée à l'initiative du Conseil Régional, l'Artdam propose ses services aux associations et aux collectivités locales ainsi qu'à tous les partenaires culturels du territoire. Elle dynamise une véritable structuration en s'imposant comme l'agence technique, au service des projets artistiques. Association indépendante, l'Artdam poursuit son action à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté. L'appui de l'instance régionale permet de soutenir les acteurs culturels dans cinq directions : la ressource et l'accompagnement techniques, la formation des professionnels et des bénévoles, l'appui aux territoires en matière d'ingénierie culturelle et la médiation autour du cinéma et du spectacle vivant.

En mettant son plateau de création au service du spectacle vivant, l'Artdam apporte un soutien direct aux compagnies du territoire. Ce soutien se manifeste par la mise à disposition gratuite du plateau et vient compléter sous forme matérielle d'autres aides. Il prend également la forme d'un accompagnement technique puisque le plateau bénéficie de la proximité du parc de matériel technique de l'Artdam, de ses techniciens mais également de la présence d'un médiateur culturel qui est l'interlocuteur privilégié de la compagnie.

L'APPEL A PROJETS

L'Artdam est un véritable outil à disposition des compagnies de spectacle vivant, toutes disciplines confondues. Elle met en place en 2017 un premier appel à projets afin de mettre à disposition gratuitement son espace de création. Ainsi, les compagnies retenues pourront bénéficier de 10 jours d'accueil de création gratuits et de l'accès aux infrastructures liées au plateau (fiche technique de base, loges et espaces de convivialité). Ces 10 jours sont répartis en 2 x 5 jours ouvrables sur 2 semaines consécutives. 8 compagnies pourront bénéficier de cet appel à projets en 2017-2018, réparties d'octobre 2017 à juin 2018.

ACCOMPAGNEMENT CULTUREL ET TECHNIQUE

L'Artdam propose la mise en œuvre d'une médiation culturelle au bénéfice des compagnies accueillies qui le souhaitent. Cette médiation permet aux créations de rencontrer un premier public sur le plateau de l'Artdam, pendant la durée de l'accueil en résidence. Il peut se faire en début, en milieu ou en fin de résidence et auprès de différents publics. La personne en charge de la médiation travaillera en amont avec la compagnie afin d'adapter son intervention aux besoins de la compagnie et de fédérer le public adéquat.

L'accompagnement à la médiation est gratuit dans le cadre de l'accueil en résidence.

L'Artdam apporte également aux compagnies en résidence son conseil et son regard sur les aspects scénographiques et techniques de la création accueillie, sur sollicitation de la compagnie. Ce conseil prend la forme d'une aide « sur table » et il est gratuit. Attention, l'Artdam apporte ses compétences techniques mais n'intervient pas sur le champ artistique.

En complément, l'Artdam propose un accompagnement technique plus poussé aux compagnies qui le souhaitent. Plus poussé que le conseil, l'accompagnement soutient l'intervention d'un technicien en plateau qui vient en soutien du technicien de la compagnie. Cet accompagnement des créations peut concerner :

- L'univers sonore, à travers la création d'une bande son, de la mise en place du dispositif de prise de son ou encore du sound design.
- La création lumière du spectacle, à travers l'intégration d'un plan de feu, la création de propositions innovantes ou la création d'une conduite lumières
- La projection vidéo, à travers l'intégration de la projection dans un décor ou le mapping
- L'utilisation d'outils numériques, à travers l'intégration de dispositifs de déclenchement et de dispositifs d'interfaçage vidéo/son
- La création de la fiche technique du spectacle

Important :

L'accompagnement technique proposé prend la forme de la mise à disposition d'un technicien qui vient soutenir la création par ses compétences et dont le coût est à la charge de la compagnie accueillie. Cet accompagnement se limite dans tous les cas au travail de création « in situ ». Il nécessite d'être transmis à un technicien travaillant en lien avec la troupe afin d'être mis en œuvre lors de la diffusion. Les techniciens de l'Artdam n'ont ainsi pas vocation à assurer les régies des spectacles accueillis lors de leur diffusion.

COMPAGNIES CONCERNEES

Le présent appel à projets est ouvert aux compagnies et aux spectacles qui répondent au cahier des charges suivant :

- La compagnie doit être implantée en Bourgogne-Franche-Comté (siège social, implantation géographique et lieu de création)
- La compagnie doit avoir une forme associative
- la création accueillie est une nouvelle création de la compagnie (et non une re-crédation ou une rcpétition)
- le spectacle créé doit viser une diffusion
- il s'agit d'une création professionnelle, employant régulièrement un ou plusieurs artistes et techniciens

OBLIGATIONS DE LA COMPAGNIE

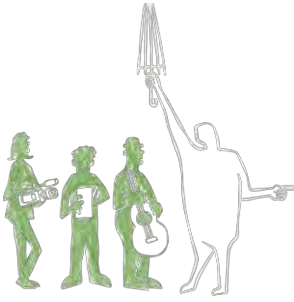
Les compagnies accueillies doivent s'engager et respecter :

- La législation du travail en respectant contrats et modalités conventionnelles pour le personnel intervenant sur le plateau de création (techniciens et artistes)
- La réglementation concernant la sécurité, notamment en faisant appel à des techniciens habilités
- La convention d'occupation des locaux de l'Artdam
- Faire apparaître le partenariat avec l'Artdam dans toutes les communications qui seront liées au spectacle concerné via son Logo
- Faire apparaître le soutien apporté dans le budget de la création en l'évaluant à 80 €HT par journée de plateau occupée (soit 800 €HT pour 10 jours de création)
- Adhérer à l'Artdam pour l'année concernant leur accueil. La cotisation est de 30 €, minorée à 20 € pour les compagnies adhérentes de la Ligue de l'Enseignement, des Foyers Ruraux ou de la Fédération Régionale des MJC

LIMITES DE PRISE EN CHARGE

L'accueil de créations ne comprend pas :

- L'hébergement de la compagnie qui doit être trouvé en externe à la charge de celle-ci
- Les frais d'approche et de création
- La rémunération des artistes et techniciens de la compagnie
- Le coût du technicien d'accompagnement (30€HT horaire ou 200€HT jour de 7h)
- Le matériel technique nécessaire à la création au-delà de la fiche technique de base proposée. Pour ce matériel complémentaire, il sera nécessaire de fournir préalablement une fiche technique complète qui sera mise à disposition aux tarifs habituels de l'Artdam, minorés de 50% (voir tarifs via le catalogue en ligne : <https://huit.re/materielartdam>)



DEMARCHE

Chaque compagnie souhaitant bénéficier de l'accueil en création à l'Artdam devra répondre à l'appel à projets en constituant un dossier complet à l'aide du formulaire prévu. Les dossiers complets devront être adressés à l'Artdam avant le 30 avril 2017 :

- Sous format numérique, adressé à direction@artdam.asso.fr
- Au format papier, adressé à **Artdam**

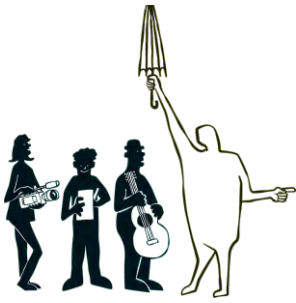
7 rue du Professeur Louis Neel
21600 LONGVIC

Une commission souveraine constituée de l'Artdam et de représentants de la Région se réunira afin de sélectionner les projets retenus.

La commission sera sensible aux aspects suivants :

- Respect du cahier des charges demandé
- Viabilité et intérêt du projet artistique
- Intérêt de la résidence à l'Artdam pour la création envisagée (notamment en terme de besoin d'accompagnement)
- Diffusion du spectacle créé en région et/ou dans une dimension inter-régionale
- Possibilités d'accueil dans la période demandée

Les compagnies ayant candidaté recevront une réponse par mail avant le 6 juin 2017.



DESCRIPTIF DU PLATEAU DE CREATION

Plancher de sol fixe utile de 13 m x 13 m
 Parquet (noir) sur lambourdes
 Fond de scène velours noir avec dégagement de 2 m X 14 m
 Passerelle de service : à la face 14 m X 3 m
 Possibilité d'accueil de 49 personnes (dont artistes et techniciens)

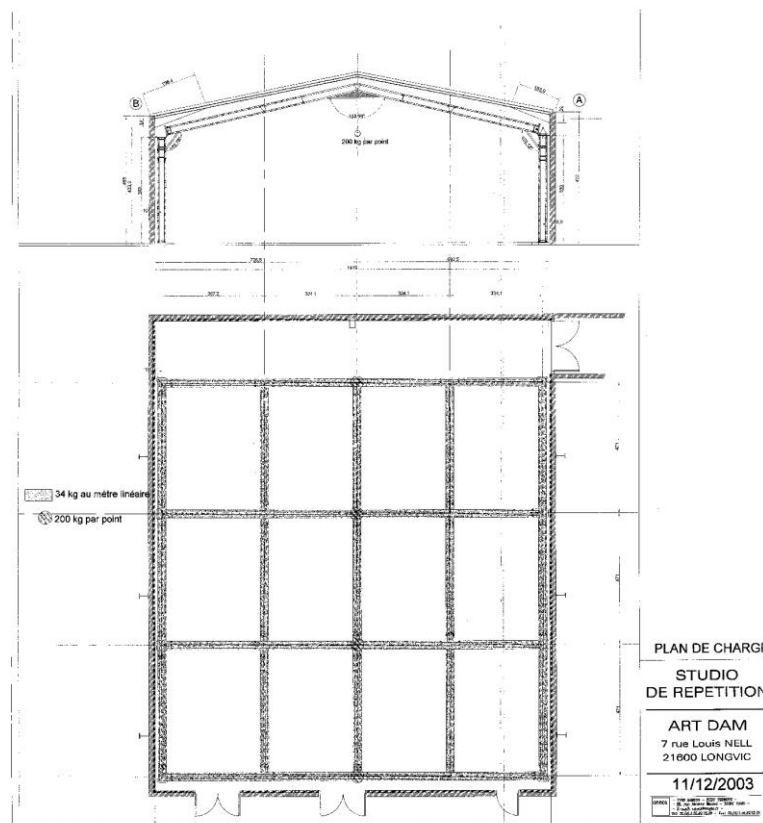
EQUIPEMENT TECHNIQUE

Grill autoporté fixe (34 kg/ml et 200 kg par point)
 Hauteur minimum sous structure : 3,80 m
 Hauteur maximum sous structure : 5,10 m
 16 projecteurs 1 000 W, 8 pars
 Multipaire 6 circuits sur chaque traverse
 Gradateur et pupitre 24 circuits
 2 prises P17 32A tétrapolaires
 1 table de mixage 8 entrées micro, 2 stéréo
 1 lecteur CD, 1 micro
 1 système diffusion stéréo moyenne puissance

LOGES

1 loge 4 personnes avec miroirs et douche
 1 loge 8 personnes avec miroirs

PLAN



Une visite virtuelle est possible sur artdam.asso.fr > rubrique Accompagnement